

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 21 JANVIER 2019**

Présents : Jean-Maurice VENTURINI, Marie-Jeanne BAFFOUR, Gilles BLANC, Arnaud BOURGEOIS, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Bernard COLIN, Frédéric OULMI, Christiane MARECHAL, Yvonne MARITANO, Martial PERRIER, Jean-Jacques PEZERAT, Jacques RATEL

Procuration : Marc SECO à Marie-Jeanne BAFFOUR

La séance débute à 19H43

1- Bilan ALSH de l'année 2018

Le bilan de la mutualisation avec Jacob-Bellecombette est présenté aux élus. Le rassemblement des 2 ALSH a généré une bonne intégration. La mutualisation permet de regrouper les classes d'âges et de diversifier les activités adaptées à chaque groupe. La mutualisation coûte un peu plus cher car il faut payer la navette de Montagnole à Jacob.

2- Procès-verbal du Conseil du 11 décembre 2018

Après modification d'une erreur de frappe, le PV est adopté à l'unanimité.

3- Actualités de la commune

Les élus reviennent sur le décès récent de M. Teppaz Jules et sur la panne de la chaudière-bois.

4- Modification de la durée hebdomadaire de l'emploi de chauffeur-livreur

Le temps de travail du chauffeur-livreur des repas de la cantine et des personnes âgées a été recalculé. Le résultat est de 10H par semaine au lieu des 8H46 prévus. La modification est adoptée à l'unanimité.

5- Décision modificative n°5

Le Conseil approuve à l'unanimité les virements de crédit proposés qui doivent permettre de payer les dernières dépenses de fonctionnement pour un montant total de 11 420 €. Cette somme est déduite du compte Dépenses imprévues.

6- Ouverture des crédits 2019

Le conseil vote à l'unanimité l'attribution d'un crédit de 30 000 € pour payer les travaux relatifs à l'opération enfouissement des réseaux aux Guillermin en attendant le vote du budget en mars 2019.

7- Approbation du rapport de la CLECT de Grand Chambéry

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT qui a redéfini le caractère d'intérêt communautaire de certaines voiries et a acté des dépenses nouvelles transférées à l'agglomération dont les charges de gestion seront déduites de l'attribution de compensation. La commune de Montagnole n'est pas concernée par ces nouvelles charges transférées.

8- Vidéo protection : décision de principe

Le Conseil se prononce favorablement à l'unanimité sur le principe d'installation de 15 caméras sur la commune afin de prévenir d'éventuelles dégradations et vols. La commune doit au préalable obtenir une autorisation de la Préfecture. Le coût de l'opération serait de 30 000 € avec une subvention de l'Etat de 18 000 €.

9- Groupe aménagement du Chef-lieu : restitution du travail

Le conseil municipal est informé de l'avancement des travaux du groupe Aménagement du Chef-lieu.

10-Questions diverses

- La commission des travaux se réunira le 9 février 2019 à 9H30 pour travailler sur la programmation.
- La commission des finances est fixée au mardi 5 février 2019 à 20H.
- La réunion du CCAS pour la préparation du repas des aînés est fixée au lundi 11 février 2019 à 19H.

Fin de la séance à 21H50

Fait à Montagnole,
Le 11 avril 2019

Le Maire

Jean-Maurice VENTURINI

